POS - Plan d'Occupation des Sols -

COMMUNE DE DACHSTEIN

PLAN DE REGLEMENT n°1

Au 1/2000ème PL1/2

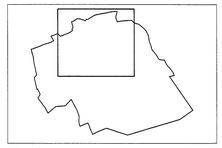

Commune de Dachstein
Modification simplifiée n°1
APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération de ce jour
A Dachstein, le 25 JUIN 2013
Le Maire Léon MOCKERS

Commune de Dachstein
Modification du Droit de Préemption Urbain

Vu pour être annexé à la délibération de ce jour
A Dachstein, le 25 JUIN 2013
Le Maire Léon MOCKERS

CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

1- LE ZONAGE

Limite de zone ou limite de secteur de zone
UA Désignation de zone
Aa Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

A1 Numéro
15 Emprise de l'emplacement réservé
Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

Recul par rapport à l'axe de la voie pour les : autres constructions ; habitations.
Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
Recul par rapport à la limite de zone

Eléments identifiés au titre de l'article L123-7 du Code de l'Urbanisme

a - Paysage :

Cortège végétal remarquable à protéger
Arbres remarquables à protéger
Bosquet remarquable à protéger
Espace remarquable à protéger

b - Architecture :

Bâtiment remarquable

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ZAC Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
Secteur exposé aux nuisances accoustiques d'infrastructures de transport terrestre
Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)
Cimetière